



*Lettre ouverte aux responsables socialistes d'Île-de-France ayant soutenus la motion A lors du Congrès du PS de juin 2015**

Madame, Monsieur ;

Il y a tout juste un an, lors du congrès du parti socialiste, vous avez soutenu « la motion A » présentée par Jean-Christophe CAMBADELIS, intitulée « **le renouveau socialiste** ».

Au chapitre « **démocratie sociale et droits des salariés** », ce texte, adopté par la suite, affirmait avec force que la seule réforme du Code du travail souhaitable devait « ... *avoir pour objectif d'accroître le dialogue social et de sécuriser les salariés dans leur emploi comme dans leur vie professionnelle.* ».

Dénonçant l'extension du travail dominical, le texte défendait « **le pouvoir de négociation des syndicats** » et militait « *pour qu'à tous les niveaux, s'organise le dialogue social dans notre pays* » en lien avec un renforcement du droit de regard des élus du personnel sur la situation réelle des entreprises. Non content de prôner ainsi le renforcement, nécessaire à nos yeux, du rôle des organisations syndicales, qui rappelons-le comptent bien plus d'adhérents que tous les partis politiques, cette motion affirmait que la démocratie sociale devait se construire en lien avec un syndicalisme fort, en restant « **intransigeant sur les régressions sociales** ». Pour cela, vous appeliez, avec l'ensemble des signataires, à « **rétablir la hiérarchie des normes** », la loi devant être plus forte que l'accord collectif et lui-même s'imposer au contrat de travail.

La négociation sociale, rappelez-vous, devait « **s'inscrire dans le cadre d'un État qui garantit le socle des règles sociales, impulse les négociations et en fixe les règles, et les fait respecter.** ».

Un an après avoir signé et soutenu ce texte, pensez-vous que la loi Travail, proposée par un des soutien notoire de cette motion, à savoir Myriam EL KHOMRI, correspond à l'esprit de ce que vous souteniez avec la future ministre, il y a tout juste un an ?

Estimez-vous que la façon dont le texte a été rédigé, sans aucune concertation en amont, sans négociation ensuite, s'inscrit dans la logique de cette motion A ? Pensez-vous que le 49.3 est un outil du dialogue social ?

Comment expliquez-vous un tel changement de ton, de stratégie en une année ? Ne pensez-vous pas que ce virage à 180 degrés des partisans de la motion de Jean-Christophe CAMBADELIS, avec un **article 2** à l'exact opposé de ce que vous défendiez à Poitiers, puisse déstabiliser l'opinion publique et faire le jeu du populisme ?

Sachez qu'en ce qui concerne nos organisations, c'est avec constance que nous rappelons que ce n'est pas le code du Travail qui est un frein à l'emploi, c'est juste un outil nécessaire pour défendre des salariés qui ne sont pas en position d'égalité face à leurs employeurs.

Concernant la lutte contre le chômage, bien plus que des textes, l'emploi dépend de la situation économique et de la redistribution des richesses produites par le travail. Se pencher sur cette question passe par une réflexion autour du temps de travail, des augmentations salariales, du rôle du service public.

Dans l'attente de vous lire nous vous prions d'agréer, nos syndicales salutations.

URIF CGT

Pascal JOLY

URIF FO

Gabriel GAUDY

FSU IdF

Eric SUEUR

Solidaires IdF

Didier FONTAINE

UNEF IdF

Rim YEHYA

UNL IdF

Guiseppe GAVIGES

FIDL IdF

Juliette CHILOWICZ

* Lettre adressé à : Pierre AIDENBAUM (75) ; David ASSOULINE (75) ; Catherine BARATTI-ELBAZ (75) ; Claude BARTOLONE (93) ; Pervenche BERES (75) ; Alain BERGOUNIOUX (78) ; Jean-Louis BIANCO (75) ; Patrick BLOCHE (75) ; René BOKOBZA (75) ; Philippe-Xavier BONNEFOY (94) ; Corinne BORD (93) ; Malek BOUTIH (91) ; Emeric BREHIER (77) ; Jean-Jacques BRIDEY (94) ; Colombe BROSSEL (75) ; Luc BROUSSY (95) ; Pascal BUCHET (92) ; Jean-Pierre CAFFET (75) ; Frédérique CALANDRA (75) ; Claire-Lise CAMPION (91) ; Christophe CARESCHE (75) ; Luc CARVOUNAS (94) ; Laurent CATHALA (94) ; Gilles CATOIRE (92) ; Francis CHOUAT (91) ; Romain COLAS (91) ; Dominique DE COMBLES DE NAYVES (75) ; Gérard COLLOMB (69) ; Yves COLMOU (75) ; Marie COLOU (93) ; Pénélope KOMITES (75) ; Alexandra CORDEBARD (75) ; Jérôme COUMET (75) ; Carlos DA SILVA (91) ; François DAGNAUD (75) ; Seybah DAGOMA (75) ; Monique DELESSARD (77) ; Maxime DES GAYETS (75) ; Françoise DESCAMPS-CROSNIER (78) ; Harlem DESIR (93) ; Philippe DOUCET (95) ; Laurent DUTHEIL (94) ; Vincent EBLE (77) ; Myriam EL KHOMRI (75) ; Elise FAJGELES (75) ; Olivier FAURE (77) ; Rémi FERAUD (75) ; François FOURNIER (92) ; Afaf GABELOTAUD (75) ; Jean-Marc GERMAIN (92) ; Dominique GILLOT (95) ; Christophe GIRARD (75) ; Marie-Pierre DE LA GONTRIE (75) ; Emmanuel GREGOIRE (75) ; Cédric GRUNENWALD (75) ; Philippe GUGLIELMI (93) ; Elisabeth GUIGOU (93) ; Elisabeth GUY-DUBOIS (75) ; Razy HAMMADI (93) ; Anne HIDALGO (75) ; Philippe KALTENBACH (92) ; Pierre KANUTY (75) ; Bertrand KERN (93) ; Bariza KHIARI (75) ; Anne-Christine LANG (75) ; Thomas LARDEAU (94) ; Benoite LARDY (75) ; Jean-Yves LE BOUILLONNEC (94) ; Jean-Marie LE GUEN (75) ; Bruno LE ROUX (93) ; Dominique LEFEBVRE (95) ; Annick LEPETIT (75) ; Rita MAALOUF (75) ; Nicolas MACCIONI (95) ; Guillaume MACHER (75) ; Roger MADEC (75) ; Marc-Pierre MANCEL (75) ; Thierry MANDON (91) ; Benoit MARQUAILLE (92) ; Sandrine MAZETIER (75) ; Juliette MEADEL (92) ; Jean-Pierre MOTTURA (78) ; Corinne NARASSIGUIN (75) ; Maud OLIVIER (91) ; Benoît-Joseph ONAMBELE (94) ; Michel PAJON (93) ; ; Christophe PARIS (78) ; Chantal PARIENTE (92) ; Matthieu PASQUIO (91) ; George PAU LANGEVIN (75) ; Fleur PELLERIN (75) ; Mao PENINO (75) ; Julien PFEIFFEROVA (91) ; Sébastien PIETRASANTA (92) ; Jean-Paul PLANCHOU (77) ; Elisabeth POCHON (93) ; Sébastien PODEVYN (77) ; Olivia POLSKI (75) ; Pascal POPELIN (93) ; Sarah PROUST (75) ; François PUPPONI (95) ; Christine REVAULT-D'ALLONNES BONNEFOY (94) ; Rafika REZGUI (91) ; Alain RICHARD (95) ; Eduardo RIHAN-CYPEL (77) ; Constance RIVIERE (75) ; Michel ROSE (75) ; René ROUQUET (94) ; Isabelle ROY (75) ; Anne RUBINSTEIN (75) ; Philippe SAINSARD (77) ; Philippe SARRE (92) ; Danièle SEIGNOT (75) ; Isabelle SIMA (75) ; Julie SOMMARUGA (92) ; Catherine TASCA (78) ; Rachid TEMAL (95) ; Isabelle THIS-SAINT-JEAN (78) ; Sylvine THOMASSIN (93) ; Yannick TRIGANCE (93) ; Stéphane TROUSSEL (93) ;

Daniel VAILLANT (75) ; Manuel VALLS (91) ; François VAUGLIN (75) ; Nicolas VIGNOLLES (75) ; Henri WEBER (75) ; Ariel WIEL (75)